

Assemblée communale ordinaire du 14 septembre 2020 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

Président : M. Maxime Jeanbourquin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 31 du 3 septembre 2020, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 56 sur 2122 ayants droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Tina Giorgio et Loïc Guerne

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 3 février 2020.

René Girardin et Jean-Michel Steiger ont demandé que l'entier de leur texte soit mentionné dans le procès-verbal.

René Girardin lit et demande que les précisions ci-dessous soient mentionnées dans le procès-verbal (reprise du texte intégral remis par son hauteur) :

M. Faivet a ridiculisé le PSS en affirmant mensongèrement que les PS, invité à une présentation n'était pas venu.

C'est totalement faux, JMM et moi étions présents. Chose incroyable, le lendemain M. Faivet se souvenait que nous étions là et, cerise sur le gâteau, 5 ou 6 semaines après il répétait même des paroles que j'aurais dites lors de cette séance. Le miracle existe, à croire.

Je précise encore que cette présentation n'était qu'une ébauche de 3 salles imaginées par un petit groupe de sportifs mais n'avait rien d'officiel ni de définitif. Puis pendant 3 ans et demi, le silence total.

Je tiens donc à ce que pv de ce jour mentionne le fait que le PS était bien représenté contrairement aux affirmations de M. Faivet.

J'aimerais aussi que le pv de ce jour mentionne que M. Willemin s'est permis de venir brandir des papiers qui n'avaient rien à faire avec le point de l'ordre du jour, a commencé à parler sans réaction ni du président, ni du maire et que c'est moi qui ai dû intervenir fortement à 2 reprises pour faire taire ce trublion qui n'avait évidemment pas écouté ce que le président avait dit en début de ce point.

Enfin, et ceci à titre personnel, j'aurais apprécié que le président fasse cesser les sportifs huants car ce comportement est inacceptable et scandaleux dans une assemblée qui se veut démocratique.

L'Assemblée communale accepte ces modifications et le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tranctandum II

Comptes 2019 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2019.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

(reprise du texte intégral remis par son hauteur) :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous voici donc réunit ce soir entre autres pour la présentation de l'exercice comptable 2019. Les comptes ont été cette année encore, révisés au cours du mois de mai 2020 puis validés par le cabinet d'audit BDO. Ils ont ensuite été présentés à la presse le mercredi 08 juillet 2020.

Vous aurez deviné que si pour cette année, les comptes sont présentés en assemblée si tardivement, la situation sanitaire que nous subissons depuis quelques mois n'y est pas étrangère.

1 Résultat global

Pour l'exercice 2019, le compte de fonctionnement présente des charges de CHF 13'584'914. -- pour des produits de CHF 13'596'813. --. Il se solde donc par un bénéfice net de CHF 11'899.--.

Pour rappel le budget 2019 prévoyait des charges de CHF 11'653'015. -- et des produits de CHF 11'558'728. --, soit un déficit de CHF 94'287. --

2 Développement

Si d'une manière générale, les résultats des différents postes de la comptabilité communale débouchent sur des charges inférieures à celles planifiées lors de l'élaboration du budget.

Quelques éléments ont un impact majeur sur le résultat :

Citons notamment le compte de l'aide et de l'action sociale, qui boucle avec une charge plus faible de CHF 79'000. -- par rapport au budget.

Mais l'écart le plus marqué, est à chercher du côté des rentrées fiscales qui présente un bonus de CHF 425'000. -- par rapport au budget.

A lui seul, le compte des impôts ordinaires représente un montant de CHF 170'000.-- soit un écart de 2.4% entre les comptes et le montant porté au budget tandis que par rapport au compte 2018 l'écart est de 1.6 % soit un peu plus de CHF 115'000.--

Si on se penche sur les 2 principales rubriques de l'impôt ordinaire nous remarquons :

- Au niveau des personnes physiques, la différence entre le résultat 2019 et le budget est de 1.5% (presque CHF 76'000.--) et que par rapport aux comptes 2018 l'écart est de 0.5 % soit un peu plus de CHF 25'000.--.

- Au niveau des personnes morales, la différence entre le résultat 2019 et le budget est de 8.5% (environ CHF 62'000) et que par rapport au compte 2018 l'écart est de 6.7% soit un peu plus de CHF 51'000.--.

Toujours au niveau de la fiscalité, pour être complet, en plus des impôts ordinaires (Impôts revenu, fortune, source, frontaliers, SA et taxe immobilière), qui enregistre des rentrées plus importantes de CHF 170'000.--, il faut signaler :

- Variation impôts années antérieures : + CHF 130'000. --

- Autres impôts : + CHF 130'000. -- (gain de fortune, gain immobiliers)

3 Amortissements extraordinaires

A noter qu'en complément des amortissements ordinaires effectués sur le patrimoine administratif et financier (montant de CHF 659'957.--), la commune a également effectué des amortissements extraordinaires d'un montant total de CHF 818'440.--

4 Bilan

Au niveau du bilan, le total de l'actif s'élève à CHF 29'417'928.--. Les fonds étrangers se montent à CHF 25'872'295.- dont CHF 19'631'221.- pour les dettes à moyen et long terme.

Ce dernier chiffre correspond à l'endettement brut de la commune, il a diminué par rapport à 2018 de CHF 1'245'951.-.

La fortune nette des fonds, soit les financements spéciaux, est de CHF 1'520'613.- et la fortune nette de la commune se monte à CHF 2'025'019.-.

5 Investissements

Enfin, le compte des investissements 2019 présente des dépenses à hauteur de CHF 277'594.- contre des recettes de CHF 46'640.-, soit des investissements nets de CHF 230'953.-. Le niveau des investissements reste bas, cependant il se traduit par une marge d'autofinancement positive ce qui évite d'augmenter la dette communale.

Depuis 2016 l'endettement brut total et par habitant dans le canton du Jura suit une courbe ascendante. En 2018 cet endettement, pour le canton du Jura était de CHF 7'626.--. Il est donc fort probable que pour 2019 et pour 1ère fois depuis bien longtemps, que la dette brute par habitant de notre commune soit inférieure à la moyenne jurassienne.

Un autre indicateur permettant d'apprécier le niveau d'endettement d'une commune est la dette nette.

Pour la commune de Saignelégier, cette dette représente la somme de CHF 3'940.-- par habitant.

Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, l'endettement net par habitant s'apprécie comme suit :

- moins de Fr 3'000.- endettement faible ;
- de Fr 3'000.- à Fr 5'000.- endettement mesuré
- de Fr 5'000.- à Fr 7'000.- endettement important
- de Fr 7'000.- à Fr 9'000.- endettement excessif)

Avec CHF 3'940.--, l'endettement par habitant de Saignelégier est donc considéré comme mesuré.

6 Conclusions

En conclusion je dirais que s'il faut se réjouir de ce bel exercice, le second qui se termine avec la possibilité d'effectuer d'importants amortissements supplémentaires.

Nous devons néanmoins rester vigilant et ne pas relâcher les efforts jusqu'ici consentis, ce d'autant plus que la crise que nous traversons actuellement aura sans aucun doute des conséquences négatives sur les finances publiques. Si on ajoute à cela les effets de la RFFA ainsi que l'augmentation conséquente, dès l'année 2021, de la location, pour les écoles, de la salle de gymnastique du CL, il va sans dire que les prochains exercices seront plus compliqués à boucler.

J'en aurais maintenant terminé avec l'introduction et je vous invite à accepter l'entrée en matière afin de laisser le caissier vous présenter les comptes plus dans le détail.

L'entrée en matière est acceptée.

Le caissier communal commente ensuite le compte d'exploitation, chapitre par chapitre, en mentionnant uniquement les montants importants qui méritent des commentaires, la discussion étant ouverte à la fin.

Compte de fonctionnement

Total des charges	13'584'914
Total des produits	13'596'813
Bénéfice de l'exercice	11'899
Budget 2019 (excédent de charge)	94'287

Fonctionnement, résultat en francs comparé au budget

1. Administration générale :	-616'877	-861'622
2. Travaux publics :	-459'989	-461'999
3. Affaires juridiques; Police :	-52'600	-60'500
4. Hygiène publique :	-29'699	-29'450
5. Instruction; Formation; Culture :	-3'008'720	-3'046'542
6. Aide sociale; Santé publique :	-1'948'691	-2'028'110
7. Economie publique :	+27'334	+10'540
8. Finances :	-1'891'439	-1'184'804
9. Impositions :	+7'993'332	+7'568'200

Compte des investissements :

Dépenses :	277'594
Recettes (subventions) :	46'640
Investissements nets :	230'954
Travaux publics :	11'551
Economie publique :	17'116
STEP :	5'883
Eaux :	51'836

Résultats des comptes des services :

Service des ordures : Bénéfice de CHF 60'943.-- attribué au fonds.

Service du feu : Perte de CHF 751.--.

Le résultat correspond aux frais d'énergie à charge de la commune. Les recettes sont intégralement reversées au SIS.

Service de la STEP : Bénéfice de CHF 248'697.-- attribué au fonds.
Dépenses dans l'ensemble bien maîtrisées.

Service des eaux : Bénéfice de CHF 54'911.-- attribué au fonds.

Service des forêts : Perte de CHF 45'144.--.
Difficultés récurrentes liées aux coûts d'exploitation élevés par rapport au prix de vente du bois sur le marché, accentué par les dégâts causés par le bostryche.

Amortissements extraordinaires : CHF 818'440.--

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande l'approbation des comptes 2019 avec décharge et remerciements au caissier communal.

Le président ouvre la discussion.

Jean-Michel Steiger souhaite qu'à l'avenir, les comptes soient mis en ligne sur le site internet de la commune. Il précise que si la situation financière est meilleure, c'est surtout grâce à l'augmentation de la quotité d'impôt. En ce qui concerne la rubrique, « Education, formation et culture, il précise que la part à la culture est dérisoire.

Au vote, à mains levées, les dépassements de budget et les comptes 2019 sont acceptés à la majorité évidente.

Tranctandum III

Autoriser le comité du syndicat des communes de Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble FI 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53554 m2 en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de M. Gérard Chapatte pour un montant de CHF 2'150'000.-- et à contracter l'emprunt nécessaire au financement.

Rapporteur : Vincent Wermeille

Depuis 2015 un groupe de travail composé de 5 maires ont entrepris les démarches pour implanter une Zone AIC (zone d'activité d'intérêt cantonal) aux Franches-Montagnes comme cela s'est fait précédemment en Ajoie et dans la vallée de Delémont. Le but de cette zone est de permettre à des entreprises industrielles de s'implanter aux Franches -Montagnes car les surfaces disponibles dans les communes de Saignelégier, du Noirmont et des Bois seront prochainement occupées et le plan directeur cantonal ne prévoit plus la possibilité d'étendre les zones communales.

La particularité des zones Aic est qu'elles sont intercommunales, gérées par un Syndicat ou une association de droit public et que les produits fiscaux tels que les impôts prélevés sur les entreprises qui sont actives sur ces zones répartis entre toutes les communes membres selon une convention. Il en est de même pour l'impôt des frontaliers.

Le groupe de travail du SCFM entend ouvrir la première étape de Zone AIC au lieu-dit Sous -la -Velle, à l'entrée du Noirmont coté les Emibois, au nord de la route cantonale.

Le SCFM s'est porté acquéreur en 2018 de deux feuillets (3355 et 3356) qui jouxtent au nord la parcelle 3371 de 53554 m2 qu'il entend acheter à M. Gérard Chapatte.

Un accord sur le prix a été trouvé avec M. Chapatte à hauteur de 40.- /m2 soit arrondi à 2'150'000.--,

A noter que sur cette somme perçue, M. Chapatte devra s'acquitter d'une taxe étatique sur la plus -value imposée par la LCAT qui se montera à environ 700'000.- et qu'il sera également soumis à l'impôt sur le gain immobilier.

La parcelle 3371 étant pour l'instant en zone agricole, le SCFM ne peut l'acheter car il contreviendrait à la LDFR.

Pour cette raison des démarches pour affecter cette parcelle en zone d'activité ont été entreprises. Au terme de ces démarches le SCFM pourra acquérir la parcelle 3371.

Pour avoir la garantie que cette parcelle revienne au SCFM une fois mise en zone d'activité, il est indispensable que le vendeur cède au SCFM un droit d'emption devant notaire.

François Froidevaux demande de quelle manière sera faite la réparation de l'impôt des personnes morales et des frontaliers.

Vincent Wermeille répond que la convention doit être discutée et établie avec les communes des FM, mais que la loi sur la cantonalisation des impôts pourrait être mise en vigueur avant l'établissement de la convention.

Jean Michel Steiger souhaite connaître la réparation de cet achat de CHF 2'150'000.--. Vincent Wermeille précise que c'est le SCFM qui contractera l'emprunt nécessaire, viabilisera le terrain et sera chargé de le vendre.

Au vote à mains levées, à la majorité évidente, sans opposition et sans abstention l'assemblée communale autorise le comité du syndicat des communes de Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble FI 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53554 m2 en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de M. Gérard Chapatte pour un montant de CHF 2'150'000.-- et à contracter l'emprunt nécessaire au financement.

Tranctandum IV

Divers

René Girardin dit qu'il a écrit à la commune au sujet de la déconstruction de la place de basket-volley. Il n'est pas satisfait de la réponse de la commune.

René Girardin s'inquiète également du salaire du futur ex directeur du CL. Il y a déjà un architecte pour la surveillance des travaux.

Vincent Wermeille lui répond que suite à la construction des nouvelles halles, effectivement les installations extérieures ont dû être démantelées. Le Conseil communal examinera avec les sociétés locales le réaménagement d'une nouvelle place. En ce qui concerne le contrat de travail du directeur du CL, c'est de la compétence du CA du CL et non de la commune. Il y a lieu de poser cette question dans le cadre de l'assemblée du CL.

Jean-Luc Froidevaux aborde les trois sujets ci-dessous : (reprise du texte remis par son hauteur) :

1) *Il y a quelques années en arrière, le conseil communal nous transmettait régulièrement des informations sur les dossiers en cours, avec le Loitchou's Info par exemple. Certaines communes voisines continuent d'informer les citoyens avec ce genre de publication. Cette démarche apporte de la transparence dans les affaires traitées et permet à la population d'apporter ses idées et de s'impliquer. Pour Saignelégier, il n'y a plus aucune publication de ce genre, il y a très peu d'informations qui circulent concernant des dossiers traités par notre conseil communal, et on observe qu'il y a de plus en plus de tensions dans les débats.*

Par rapport à cette situation, qu'est-ce qu'en pense le conseil communal, comment vous voyez la chose pour le futur ?

2) *Ma deuxième question concerne le projet de déchetterie : nous avons actuellement des places de collecte des déchets qui causent des nuisances importantes aux riverains. Nous trouvons également toutes sortes de déchets au compost (plastique, boîtes en alu, etc) et les journées des déchets encombrants deviennent difficiles à organiser, notamment par rapport à un afflux important de véhicules.*

Est-ce qu'il existe une commission qui travaille sur ce dossier ? qu'est-ce que le conseil communal a prévu de faire dans ce domaine ?

3) *Ma dernière question concerne le déploiement de la technologie 5G et la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Saignelégier.*
Nous avons appris dernièrement que Swisscom a prévu d'installer des nouvelles antennes sur notre commune, ce qui interpelle la majorité des citoyens.
Nous ne comprenons pas pour quelle raison nous devons renforcer les émissions d'ondes dans notre région et construire des installations dont on ne connaît pas encore la dangerosité en plein centre du village.
Les milieux de la santé invitent à la plus grande prudence et demandent la mise en place d'un système de surveillance. Ce système n'existe pas encore !
Les lobbies des opérateurs et des milieux économiques ainsi que certains partis politiques exercent beaucoup de pressions pour assouplir les réglementations actuelles en Suisse.
Les normes en vigueur ont été fixées en fonction de critères techniques et économiques et ne tiennent pas compte des normes de l'OMS !
Les opérateurs profitent d'un flou juridique créé par l'Office fédéral de l'environnement et font donc du forcing pour placer un maximum d'antennes.
En réalité, lorsque nous parlons d'une antenne, il s'agit d'un mat 25 de mètres avec neuf antennes (mélange de 3G, 4G et 5G sur le projet Swisscom à la rue Bel-Air 19).
Un peu partout en Suisse, les responsables de Swisscom sont tellement pressés d'installer leurs antennes qu'ils oublient de poser les gabarits sur des centaines de sites ! Ceci était le cas pour le projet de Saignelégier (rue Bel-Air 19) et est actuellement le cas pour un nouveau projet à la Chaux-des-Breuleux.
Dans notre commune, les réseaux se sont déjà développés fortement avec la 3G et 4G. On peut dire qu'on a globalement un excellent réseau.
Jusqu'à aujourd'hui, on a accepté les antennes 2G, 3G, 4G et les ondes émises par la 5G viendront s'ajouter aux rayonnements actuels.
La commission fédérale de la communication a attribué des nouvelles fréquences aux opérateurs avant de connaître les résultats de l'Office fédéral de l'environnement.
La confédération n'a donc pas appliqué le principe de précaution.
Le 31 octobre 2019, le Parlement jurassien a adopté un moratoire pour demander le gel des nouvelles antennes et notre Gouvernement jurassien ne l'applique pas (en l'occurrence le département de M David Eray). Dans le canton de Genève, par exemple, un moratoire cantonal est appliqué.
Depuis un certain temps, M Vincent Wermeille a des contacts avec les responsables de Swisscom et ces derniers refusent de venir nous expliquer leurs projets en assemblée.
Nous nous demandons donc pour quelle raison est-ce qu'on se précipite dans cette nouvelle technologie sans aucune garantie de l'Etat ni de Swisscom. A ce jour, les opérateurs n'ont d'ailleurs contracté aucune assurance pour répondre de leurs futurs dommages.
La fabrication et le fonctionnement des nouvelles antennes sera très énergivore, ce qui représente une aberration à notre époque !
Nous pourrions, par exemple, développer le réseau de fibre optique qui n'émet pas d'ondes.
J'aimerais donc savoir qu'est-ce que pense le conseil communal à ce sujet ?
Est-ce que le Conseil communal est d'accord de s'engager à donner un préavis négatif à toutes les demandes de permis pour des nouvelles antennes de téléphonie mobile sur la commune ?
Je suis en désaccord avec Monsieur Wermeille, lorsqu'il m'indique que le projet d'antennes de la Rue Bel-Air 19 est uniquement un projet privé sur un terrain privé, ce qui n'implique donc pas les autorités communales.
La proximité des écoles, unité d'accueil et crèche me semble particulièrement inquiétante et le rayon d'opposition a été fixé à 791.96 mètres aux alentours !
Je demande donc à Monsieur le Président des assemblées s'il est envisageable de convoquer une assemblée extraordinaire pour que toute la population du village puisse se prononcer sur l'interdiction de construire de nouvelles antennes sur la commune et donner son avis sur le développement que nous souhaitons pour Saignelégier.
Il me semble que le Conseil communal ne réalise pas encore l'importance des risques liés à cette nouvelle technologie.

Les intérêts économiques ne doivent pas primer sur la qualité de vie de la population qui devra subir de nouveaux rayonnements en permanence.

Pour la première question, Vincent Wermeille est conscient de la situation, à cause du Covid, beaucoup de chose ont été à l'arrêt, mais qu'une communication sera faite d'ici la fin de l'année dans le souci de toujours améliorer l'information.

Pour la deuxième question, Catherine Erba précise que la situation actuelle n'est pas des plus intéressantes, mais qu'un projet est en travail afin de rationaliser les éco-points, avec un éventuel aménagement vers le bâtiment de la voirie, toutefois le Conseil communal n'a pas encore statué. A sujet des encombrants, selon Vadec, nous avons la meilleure solution.

En ce qui concerne l'antenne 5 G de Swisscom. Vincent Wermeille précise qu'un dépôt de permis a été déposé et qu'après un examen technique et administratif, le Canton demande la publication, à l'instar de toutes les demandes de permis.

Dans le cas présent, il y a eu un vice de forme, les gabarits n'étant pas mis lors de la publication, une nouvelle publication a été faite la semaine dernière pour un délai d'un mois.

Après plusieurs interpellations, Swisscom ne souhaite pas se déplacer pour des séance d'informations.

L'installation de cette antenne est sur du terrain privé, la commune n'étant jamais intervenue dans les discussions. Cela aurait été totalement différent sur territoire communal.

Comme dans toutes demandes de permis de construire, les citoyens ont la possibilité de faire opposition à cette demande qui sera traitée par la Section des permis de construire. Le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé sur cette demande. Le préavis interviendra à la fin du dépôt public.

Vincent Paupe précise ici qu'il s'agit du droit privé et qu'il faut suivre la procédure du permis de construire, donc l'opposition.

A la demande de Pascal Cattin, Vincent Wermeille informe que Jura Tourisme a procédé du 15 juillet au 15 août à un test afin de trouver des emplacements pour les camping-cars. Le bilan de cette opération se fera cette automne, et il y a des choses à améliorer.

Jérôme Varrin dit que l'utilisation d'internet aux métairies « c'est la galère ».

Vincent Wermeille lui répond que la commune est en discussion avec Swisscom afin d'avoir un haut débit dans toute la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée ordinaire à 21h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

Maxime Jeanbourquin

Le Secrétaire :

Daniel Jolidon